



Commission Administrative Paritaire Départementale

Jeudi 27 août 2020

Déclaration liminaire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

En préambule, nous voulions souhaiter la bienvenue au nouveau Dasen mais nous déplorons son absence pour cette première et bientôt très rare CAPD.

En plein déconfinement, au mois de juin, M. BLANQUER déclarait : « *La reprise de mai-juin nous permet d'expérimenter des modalités de fonctionnement, nécessairement mixtes, entre présence à l'école et enseignement à distance (...) Nous devons aussi travailler avec les collectivités locales sur la réorganisation de l'espace, l'articulation scolaire et périscolaire. C'est l'occasion de moderniser le système éducatif.* »

Cet épisode a en effet été une vraie période d'expérimentation contre les personnels :

- Obligés de mettre en œuvre la « continuité pédagogique » avec leurs propres moyens matériels, sans compter ni leurs heures, ni leurs week-ends, ni leurs congés de printemps. Ces collègues sollicitent aujourd'hui très légitimement leur employeur pour obtenir le remboursement de leurs frais professionnels en équipement et consommables informatiques. *Quelles réponses allez-vous leur apporter ?*
- Obligés également de gérer souvent seuls la mise en œuvre des protocoles successifs jusqu'à l'épuisement, l'accueil des élèves dans des conditions où l'école n'était plus l'école, soumis parfois aux pressions et désidératas de certaines municipalités.

Il ne fait donc aucun doute que le gouvernement a utilisé la crise sanitaire pour poursuivre la destruction de l'école publique, du statut des enseignants et de leurs obligations réglementaires de service.

Ainsi, chaque école fonctionnerait dorénavant de manière autonome, réalisant les vieux rêves des gouvernements successifs que les mobilisations des personnels avec les organisations syndicales avaient jusqu'ici contrecarrés.

Le même gouvernement qui refuse de fournir le dépistage systématique des personnels et des élèves, qui refuse d'instaurer de véritables mesures de sécurité en cas de suspicion de Covid-19 dans un établissement, qui a imposé le télétravail sans respect d'aucune disposition réglementaire, a privé de 4 mois de cours plus de 12 millions d'élèves, a imposé le contrôle continu du baccalauréat, a imposé un protocole sanitaire n'ayant de sanitaire que le nom, s'apprête aujourd'hui à accélérer les coups contre l'école de la République.

Avec les dispositifs explicités dans sa circulaire de rentrée, M. Blanquer aggrave le chaos causé par cette crise sanitaire :

- proposition de loi sur la direction d'école qui transformerait les directeurs en simples exécutants des décisions des conseils d'école,
- 2S2C qui externalisent les enseignements d'EPS, d'arts plastiques et d'éducation musicale

- télétravail obligatoire en cas de reconfinement total ou partiel
- réforme de la formation continue, fondée sur les échanges entre pairs à travers le « Plan français » qui remettrait radicalement en cause le principe de liberté pédagogique de chaque enseignant
- dispositif « pour une rentrée réussie » qui imposeraient des actions de continuité pédagogique avec des enseignants qui interviendraient dans d'autres cycles et d'autres établissements, niant les principes d'horaires disciplinaires, d'emploi du temps hebdomadaire, les statuts particuliers...

Le Ministre feint d'ignorer les difficultés et chaos organisé, laissant chaque établissement organiser son mode de fonctionnement.

Des dizaines de milliers de personnel ont fait grève contre la loi Blanquer. Ils se sont mobilisés contre la réforme des retraites, contre le Bac Blanquer, et le 24 juin dernier, devant la DSDEN, contre les 2S2C et pour un véritable plan d'urgence de rattrapage scolaire pour les élèves qui ont accusé un retard compréhensible malgré tout le travail de continuité effectué par les enseignants et les parents durant le confinement.

En cette veille de rentrée scolaire, l'inquiétude des personnels est à son comble face au risque de reprise de la pandémie.

A ce sujet nous avons pris connaissance du nouveau protocole sanitaire publié hier. Nous en contestons encore une fois le contenu, qui ne tient pas compte de la situation particulière que traverse notre département et notamment la ville de Marseille. Personne n'est dupe de la situation : plus rien ne doit s'opposer à ce que les élèves reprennent tous le chemin de l'école pour que les parents puissent retourner tranquillement au travail.

Tout ne peut pas se limiter au port du masque et au respect des gestes barrières qui ne peuvent d'ailleurs s'appliquer dans les écoles avec le non-respect des mesures de distanciation.

En cette veille de rentrée, nous sommes sollicités par des collègues qui, pour certains, se sont préservés durant tout l'été et expriment leurs craintes de devoir reprendre le travail dans l'insécurité. Ils craignent pour leur santé, ceux de leurs enfants ou de leurs aînés, eux même à risques. C'est à ces craintes que vous devez répondre en tant qu'employeur-responsable de la santé et des conditions de sécurité de vos personnels. Qu'en est-il des régimes d'ASA qui doivent être réactualisés pour protéger les collègues les plus fragiles ? Qu'en est-il des tests systématiques pour tous les enseignants et les élèves ? Qu'en est-il des cas de suspicion avérée COVID-19 dans un établissement scolaire ? Le syndicat exige que les personnels soient protégés dans l'exercice de leurs fonctions.

En cette veille de rentrée si particulière, nos revendications sont toujours d'actualité :

- annulation des fermetures de classe actées pendant le confinement,
- ouverture immédiate des 13 GS dédoublées en REP+, pourtant actée lors du CTSD d'avril mais soumise à des travaux par la Mairie de Marseille,
- attribution de postes d'enseignants supplémentaires dans les écoles pour organiser des dédoublements, des petits groupes, des séances personnalisées, des suivis individuels afin d'aider les élèves qui sont restés éloignés de l'école ou ceux en difficulté scolaire,
- création de postes spécialisés en nombre suffisant et reconstitution de vrais RASED,
- ouverture de postes d'administratifs, d'AESH, d'infirmiers et de médecins scolaire,
- revalorisation des salaires et dégel de la valeur du point d'indice
- versement de la prime pour tous les enseignants, pas de médailles ni d' « Open badge » !

Ce que veulent les personnels, Monsieur le DASEN, c'est avoir les moyens de faire rattraper à leurs élèves tout ce qui a été perdu pendant le confinement, contre le naufrage scolaire d'une génération et donc que soient créés tous les postes nécessaires. Ils veulent que tous ces moyens leur soient donnés pour que la rentrée se passe dans les meilleures conditions, en toute sécurité, que leurs missions et leurs statuts soient respectés, que cessent les contre-réformes...

Nos revendications ne seront pas bâillonnées, n'en déplaise à notre Ministre !

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD, la loi de Transformation de la Fonction Publique dessaisit les CAPD de l'examen de l'avancement des personnels à compter de 2021. Cette année est donc la dernière où l'accès à la Hors Classe, à la Classe Exceptionnelle et à l'échelon spécial de la Classe Exceptionnelle sera examiné par les délégués du personnel, dans le cadre de leur mandat.

Force Ouvrière réaffirme son attachement à l'existence des CAPD et au rôle des élus du personnel. Nous continuons de revendiquer l'abrogation de la loi Dussopt qui prétend « moderniser le dialogue social ».

Monsieur le Directeur Académique, vous avez dû recevoir le courrier du « Collectif des oubliés » qui a écrit à tous les DASEN de France. Ce collectif d'instituteurs réunit ceux qui sont les plus lésés par les nouvelles modalités d'avancement instaurées par le PPCR dont seul ici FO continue de revendiquer l'abandon.

Nous revendiquons que tous les ex-instituteurs puissent passer à la Hors Classe avant leur départ en retraite.

Les appréciations finales du DASEN sont déterminantes pour l'accès à la promotion de grade. Une appréciation « satisfaisante » signifie concrètement un ralentissement de plusieurs années pour, peut-être, envisager le passage à la Hors classe alors que ces mêmes collègues seraient passés à leur barème dans l'ancien système fondé sur l'échelon et donc l'AGS.

Avec une appréciation « à consolider », des collègues ex-instituteurs ou PE n'accéderont jamais à ce 2^{ème} grade. Ces collègues n'étaient pourtant pas considérés « à consolider » quand ils se sont dévoués sur le terrain pour l'accueil des enfants des personnels soignants et en distanciel dans le cadre de la « continuité pédagogique ».

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, de bien vouloir reconsidérer l'ensemble des avis « à consolider » des personnels, permettant à terme leur passage au grade supérieur.

D'une manière générale, FO revendique que la Hors Classe et la Classe Exceptionnelle soient accessibles à tous, à commencer par les retraitables, que soit établi un barème égalitaire, fondé notamment sur l'AGS et des critères objectifs, contrôlable par les élus du personnel, excluant tout favoritisme.

Je vous remercie de votre attention.